LA FRAUDE DES PRODUITS DE LA MERAU CANADA

RÉSULTATS DES TESTS 2021



OCEANA Protégeons les Océans du Monde

Table des matières

Sommaire
La traçabilité des produits de la mer au Canada: où en sommes-nous?
L'enquête 2021 sur la fraude des produits de la mer
Résultats
La traçabilité des produits de la mer à travers le monde
Préoccupations des consommateurs
Recommandations pour le gouvernement fédéral
Que peuvent faire les consommateurs pour le moment?
Cignoz la pótition d'Oceana Canada

Auteure: Sayara Thurston
Publié en août 2021 par Oceana Canada
DOI: 10.5281/zenodo.5150503



Au printemps 2021, Oceana Canada a testé 94 échantillons de produits de la mer provenant d'épiceries et de restaurants dans quatre grandes villes canadiennes: Toronto, Montréal, Ottawa et Halifax. Nous avons constaté que parmi les échantillons testés, 46 % étaient mal identifiés. Ces résultats sont comparables à ceux nationaux entre 2017 et 2019, qui avaient révélé que 47 % des 472 échantillons de produits de la mer testés étaient mal identifiés d'une manière ou d'une autre. Parmi ceux-ci, 51 % des 373 échantillons avaient été précédemment mal identifiés dans les quatre mêmes villes testées.

La question de la traçabilité des produits de la mer continue d'être fortement soutenue par les Canadiens. Selon une étude de marché réalisée par Abacus Data pour Oceana Canada au printemps 2021, 87 % des Canadiens sont préoccupés par l'achat de produits de la mer mal identifiés, soit une hausse de 11 points par rapport à décembre 2020. 86 % se disent préoccupés par le manque d'action du gouvernement pour lutter contre l'identification trompeuse des produits de la mer et la pêche illégale au Canada.

En 2019, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre une traçabilité complète, du navire à l'assiette, pour les produits de la mer. Ce faisant, le Canada se rapprocherait des pratiques exemplaires mondiales très répandues.

Oceana Canada demande au gouvernement fédéral de s'engager à respecter un échéancier pour la mise en œuvre d'une telle traçabilité, d'exiger la documentation des prises pour identifier l'origine et vérifier la légalité des produits importés, d'introduire des règlements pour exiger la traçabilité, d'améliorer les normes d'étiquetage et de renforcer l'application de la loi.



La situation est sans équivoque : le Canada a toujours un problème de fraude des produits de la mer.



La traçabilité des produits de la mer au Canada : où en sommes-nous ?

De 2017 à 2019, Oceana Canada a testé des échantillons de produits de la mer dans six villes canadiennes, révélant que 47 % d'entre eux étaient mal identifiés. C'était l'étude la plus approfondie sur la fraude des produits de la mer au Canada à ce jour, ces résultats concordant aux études antérieures menées au Canada et dans le monde. Cette révélation a suscité un tollé chez les consommateurs, et à juste titre : la consommation de fruits de mer mal identifiés pose des risques pour la santé, amène les consommateurs à payer plus qu'ils ne devraient, menace les stocks de poissons et les fragiles écosystèmes océaniques, et contribue aux violations des droits de l'homme.

À la fin de 2019, le gouvernement fédéral s'est engagé à implanter une traçabilité complète pour les produits de la mer, en chargeant les ministres des Pêches et des Océans, de la Santé et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de guider l'élaboration d'un système de traçabilité canadien. Ce faisant, le Canada se rapprocherait des pratiques exemplaires mondiales largement répandues et des systèmes en place parmi les grands marchés de fruits de mer au monde: l'Union européenne, les États-Unis et le Japon.

Deux ans plus tard, le Canada ne dispose toujours pas d'un tel système de traçabilité, ce qui signifie que les consommateurs n'ont aucun moyen de savoir d'où viennent véritablement les produits de la mer dans leur assiette, ni même s'ils ont été pêchés légalement ou durablement.

La pandémie de COVID-19 a naturellement ralenti le processus d'élaboration du programme de traçabilité au Canada. Ce processus ayant été retardé au début de la pandémie, Oceana Canada a travaillé avec des économistes des pêches de l'Université de la Colombie-Britannique pour étudier une autre conséquence d'une traçabilité déficiente: la contribution du Canada à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans le monde, et les pertes qu'elle entraîne. Notre rapport de 2020 a démontré que le Canada perd des millions de dollars en raison de l'opacité de notre approvisionnement en produits de la mer. Les Canadiens dépensent jusqu'à 160 millions par année en produits issus de la pêche illégale; et nous perdons jusqu'à 93,8 millions en revenus fiscaux chaque année en raison du commerce illicite des produits de la mer.

Tout comme la fraude des produits de la mer, le gouvernement fédéral a cité la pêche INN comme une préoccupation mondiale, pour laquelle le Canada doit faire sa part. En 2019, il a accordé



une subvention de 1,2 M\$ à Global Fishing Watch afin d'améliorer la transparence des industries de la pêche dans le monde. En février 2021, Pêches et Océans Canada a annoncé un nouveau programme pour lutter contre la pêche INN à l'aide de nouvelles technologies pouvant détecter les navires qui pêchent illégalement. La ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Bernadette Jordan, a déclaré : « La pêche illégale menace la santé de nos stocks de poissons et prive de ressources les pêcheurs qui travaillent fort et respectent la loi... C'est pourquoi nous nous associons à d'autres nations océaniques pour mieux détecter et prévenir la pêche illégale dans le monde. »

Il s'agit d'un projet important. Les progrès technologiques de la dernière décennie ont changé la donne lorsqu'il s'agit de détecter les navires de pêche INN, et l'engagement continu du gouvernement canadien à utiliser et à développer cette technologie est encourageant. Mais sans une traçabilité solide, rien ne garantit que les produits de la pêche illégale ne se retrouvent pas dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes.

La traçabilité des produits de la mer continue de bénéficier d'un fort soutien de la part des Canadiens, et encore plus depuis décembre 2019. Selon une étude de marché d'Abacus Data pour Oceana Canada au printemps 2021, 87 % des Canadiens sont préoccupés par l'achat de produits de la mer mal identifiés, comme les poissons d'élevage identifiés comme étant sauvages, ou une tout autre espèce que celle présentée. Il s'agit d'une hausse de

11 points par rapport à décembre 2020 (76 %). 86 % se disent préoccupés par le manque d'action du gouvernement pour lutter contre l'étiquetage trompeur des produits de la mer et la pêche illégale au Canada.

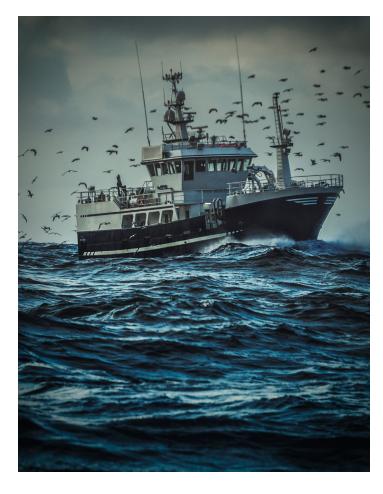
Vu l'inquiétude généralisée des
Canadiens et le manque de progrès
quant au développement d'un
programme de traçabilité, Oceana
Canada a testé au printemps 2021
des échantillons de fruits de mer
dans quatre des six villes testées en
2017-2019 pour voir si l'identification
trompeuse s'était améliorée. Les derniers
résultats ont révélé que 43 des 94 échantillons
testés, soit 46 %, étaient mal identifiés, contre 51 %
pour les mêmes villes testées de 2017 à 2019; et 47 % pour les six
villes. La situation est sans équivoque : le Canada a toujours un

problème de fraude des produits de la mer.

L'enquête 2021 sur la fraude des produits de la mer

Au printemps 2021, Oceana Canada a testé 94 échantillons de produits de la mer provenant d'épiceries et de restaurants dans quatre grandes villes canadiennes: Toronto, Montréal, Ottawa et Halifax. Nous avons constaté que parmi les échantillons testés, 46 % étaient mal identifiés. Ces résultats sont comparables à ceux nationaux entre 2017 et 2019, qui avaient révélé que 47 % des 472 échantillons de produits de la mer testés étaient mal identifiés d'une manière ou d'une autre. Parmi ceux-ci, 51 % des 373 échantillons avaient été précédemment mal identifiés dans les quatre mêmes villes testées.

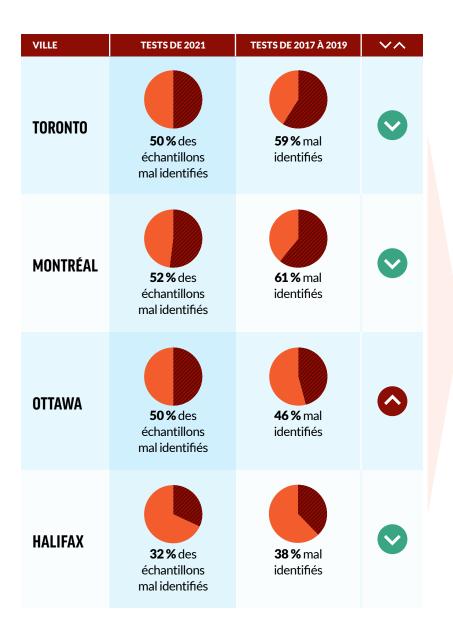
Ainsi, dans les quatre dernières années, la situation ne s'est nullement améliorée, malgré que le gouvernement canadien ait reconnu qu'une traçabilité du navire à l'assiette était nécessaire pour arrêter l'identification trompeuse des produits de la mer au Canada.





Résultats

Au printemps 2021, Oceana Canada a revisité quatre des six villes que nous avions précédemment testées pour voir si le problème d'étiquetage trompeur s'était amélioré. Voici nos constatations.



RÉSULTATS DE 2021

A

 Notre dernière série de tests a révélé 10 cas où des produits identifiés comme du stromaté ou

du thon étaient en fait de l'escolar.

Ce poisson gras peut provoquer des symptômes gastro-intestinaux aigus tels que diarrhée, vomissements et nausées, et est interdit de vente dans plusieurs pays.

 Nous avons trouvé une espèce de poisson dont la vente n'est pas actuellement autorisée au Canada, même si près de 900 espèces figurent actuellement sur la liste des poissons de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Vivaneau:

- Nous avons testé 13 échantillons identifiés sous le nom de vivaneau et avons trouvé huit espèces différentes: seulement deux d'entre elles étaient du vivaneau.
- Parmi les 13 échantillons identifiés sous le nom de vivaneau, il y avait trois espèces différentes de tilapia, une espèce beaucoup plus économique. Des 13 échantillons de vivaneau testés, sept étaient en fait du tilapia.

Espèces problématiques - toutes mal identifiées

- Sept échantillons de vivaneau
- Huit échantillons de limande à queue jaune
- Neuf échantillons de thon blanc

Méthodologie

La campagne d'Oceana Canada vise à mettre en évidence les cas de fraude sur les produits de la mer afin de les combattre. Pour ce faire, nous recherchons la fraude là où nous estimons qu'il y a un problème. Nos enquêtes ciblent les espèces qui, selon d'autres études, présentent un risque élevé de fraude en raison de leur valeur économique, leur disponibilité ou leur popularité.

La traçabilité des produits de la mer à travers le monde



L'Union européenne

Pour contribuer à lutter contre la pêche illégale généralisée, l'Union européenne a mis en place en 2010 un système de certification des captures, une traçabilité du navire à l'assiette et un étiquetage détaillé pour tous les poissons marins sauvages entrant dans le marché européen.

Le Japon

En 2021, le Japon a adopté une loi visant à empêcher les produits de la pêche INN d'entrer sur son territoire.

Les États-Unis

Depuis 2018, les États-Unis ont mis en place une exigence de documentation des captures et de traçabilité du bateau à la frontière pour certaines espèces à risque.

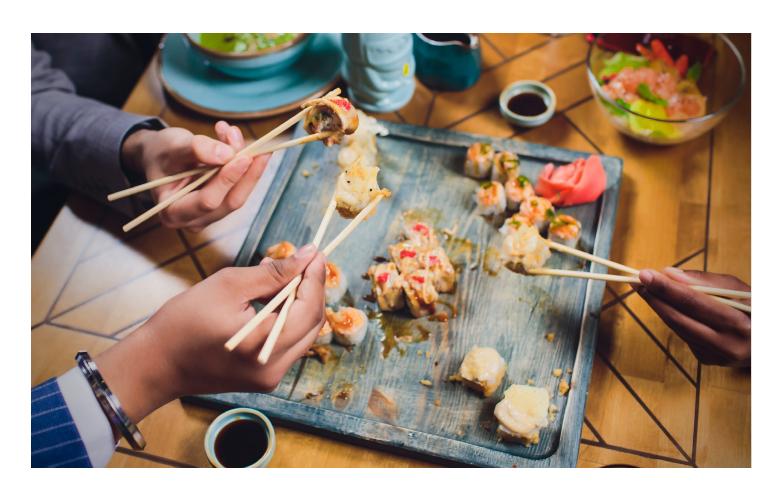
Le Canada

En comparaison, le Canada n'exige pas que les produits de la mer importés indiquent leur origine, leur légalité et leur statut de durabilité. Les normes canadiennes exigent seulement que les produits de la mer soient retraçables une étape en avant et une étape en arrière dans la chaîne d'approvisionnement (ce qui a été prouvé comme étant inefficace) et que informations minimales – et parfois trompeuses – apparaissent sur l'étiquette.

Préoccupations des consommateurs

Depuis décembre 2020, les consommateurs s'inquiètent de plus en plus de l'impact de nos faibles normes de traçabilité et d'étiquetage des produits de la mer vendus au Canada. Selon une étude de marché réalisée par Abacus Data pour Oceana Canada au printemps 2021:

- 87 % des Canadiens sont inquiets à l'idée d'acheter des produits de la mer mal identifiés, par exemple du poisson d'élevage présenté comme étant sauvage ou carrément identifié sous la mauvaise espèce; soit une hausse de 11 points par rapport à 76 % des répondants en décembre 2020;
- **87**% sont préoccupés par les pertes de revenus potentiels liées au commerce illicite des produits de la mer, pouvant atteindre 379 millions de dollars pour les pêcheurs canadiens;
- **84**% sont préoccupés par la perte potentielle de revenus fiscaux pour les Canadiens, pouvant atteindre 94 millions;
- 86 % sont préoccupés par le fait que le gouvernement ne s'attaque pas à l'identification frauduleuse des produits de la mer et à la pêche illégale au Canada.





Recommandations pour le gouvernement fédéral



1. Adopter un échéancier ambitieux pour l'implantation d'une traçabilité complète du navire à l'assiette. Pour en faciliter la réalisation, établir un groupe de travail pluriministériel et investir dans celui-ci afin que tous les ministères concernés travaillent ensemble à élaborer un cadre de traçabilité complète pour tous les produits de la mer capturés, récoltés ou vendus au Canada. Ce groupe de travail comprendrait l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.



2. Exiger la documentation des prises pour identifier l'origine et vérifier la légalité de tous les produits de la mer importés et nationaux, conformément aux exigences de l'UE et aux recommandations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, que le Canada a accepté de soutenir lors du sommet du G7 de 2018. Veiller à ce que les nouveaux systèmes canadiens de traçabilité et de documentation soient compatibles avec les systèmes mondiaux émergents, afin d'éviter un fardeau réglementaire pour l'industrie et la création de failles pour les produits d'origine illégale.



3. Introduire une réglementation exigeant la traçabilité tout au long de la chaîne, qui comprendra les données sur la date, le lieu, la manière et l'identité de tous les poissons et fruits de mer capturés. Ces informations doivent être facilement accessibles par les organismes de réglementation au moyen de systèmes électroniques.



4. Améliorer les normes d'étiquetage des produits de la mer afin que les consommateurs puissent prendre des décisions d'achat éclairées. Exiger que les données telles que le nom scientifique de l'espèce, l'état sauvage ou d'élevage, son origine géographique et le type d'engin de pêche utilisé figurent sur les étiquettes des détaillants, à l'instar des exigences de l'UE.



5. Continuer à améliorer les tests d'ADN pour l'authentification des espèces importées et domestiques dans le cadre du programme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments; et investir dans différents mécanismes d'inspection, de vérification et d'application à des niveaux suffisamment élevés pour décourager la fraude.



6. Continuer d'accroître le financement des programmes et des organismes technologiques luttant contre la pêche INN, comme Global Fishing Watch et le programme de détection des navires sombres du MPO.

Que peuvent faire les consommateurs pour le moment?



Au final, les consommateurs ne devraient pas avoir à être des experts en étiquetage pour éviter d'acheter du poisson mal identifié. Les Canadiens devraient avoir la certitude que les produits de la mer qu'ils achètent sont sécuritaires, pêchés légalement et identifiés honnêtement. En attendant qu'une politique solide soit mise en place pour que cela devienne une réalité, les gens peuvent prendre différentes mesures pour réduire le risque d'être victime de fraude en matière de produits de la mer.

- 1. Informez-vous sur le poisson que vous achetez. Posez des questions au comptoir des fruits de mer. Le vendeur sait-il exactement quel poisson il vend, et où, comment et quand il a été pêché? S'il ne peut pas répondre à ces questions avec assurance, c'est mauvais signe. Les détaillants sont souvent eux-mêmes victimes de fraude. Même si l'épicier ou le restaurateur s'efforce de faire ce qu'il faut, sa capacité à remonter la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux produits qu'il achète peut être limitée.
- Vérifiez le prix que vous pourriez vous attendre à payer pour des fruits de mer. Si vous savez combien vous devriez payer, il vous sera plus facile de repérer un produit trop économique pour être crédible. Si le prix semble trop beau pour être vrai, il pourrait s'agir de produits de la mer mal identifiés.
- 3. Achetez un poisson entier pour réduire le risque de fraude. Même pour les experts, il est quasi impossible de distinguer les filets de poisson sans analyse d'ADN. Il est beaucoup plus facile d'identifier un poisson entier, et beaucoup plus difficile pour un opérateur peu scrupuleux de le faire passer pour une autre espèce. Même si votre recette n'exige pas toujours un poisson entier, faites ce choix quand vous le pouvez pour réduire le risque d'être dupé.

- 4. Tentez de consommer les poissons en saison. En choisissant une espèce plus abondante à certaines périodes de l'année, vous avez plus de chances d'obtenir les véritables produits. La fraude est souvent motivée par une forte demande et une faible disponibilité: si les consommateurs veulent du vivaneau rouge, mais qu'il est difficile de s'en procurer à cette période de l'année, une espèce moins chère et plus facilement disponible comme le tilapia peut être substituée. Savoir s'il est normal de trouver un type de poisson au menu au moment de l'achat vous aidera à faire un choix éclairé.
- 5. Dans la mesure du possible, essayez d'acheter vos produits localement, ou même directement des pêcheurs... par le biais d'un programme de pêche soutenu par la communauté (community-support fishery, ou CSF): un modèle commercial de plus en plus populaire qui permet aux pêcheurs locaux de vendre directement au consommateur. Plus la chaîne d'approvisionnement est courte, plus les risques de fraude sont faibles. Si cela n'est pas possible, vous pouvez soutenir les petits poissonniers ou les entreprises qui ont leurs propres systèmes de traçabilité ou ont été certifiés par des programmes volontaires. Par ailleurs, recherchez des produits certifiés par des organisations reconnues.



Signez la pétition d'Oceana Canada qui exhorte le gouvernement à respecter ses engagements en matière de traçabilité des produits de la mer.

Visitez Oceana.ca/StopSeafoodFraud

Devenez un Wavemaker dès aujourd'hui et suivez-nous sur Facebook, Twitter et Instagram.







Oceana Canada

@oceana_canada

OceanaCanada

Rejoignez-nous à oceana.ca

Nous pouvons sauver les océans et nourrir le monde entier.

Oceana Canada, établie en 2015, est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement fédéral afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.

